

DOSSIER DE PRESSE

BAROMÈTRE DU GOUVERNEMENT,

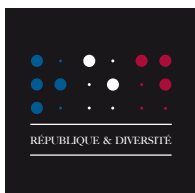
CLASSEMENT DES MINISTÈRES

EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS LIÉES AU HANDICAP

→ Lutter contre les discriminations



Projet mené par République & Diversité
en partenariat avec l'APF



I. Présentation générale

1- Présentation :

Un an après l'élection de François Hollande, République & Diversité coordonne aujourd'hui la contribution du gouvernement à la lutte contre les discriminations, en partenariat avec le Planning Familial, l'Association des Paralysés de France (APF), le CRAN, le Comité IDAHO et leurs réseaux: initiative inédite, c'est le Baromètre du gouvernement.

Quatre critères de discriminations sont évalués : le genre, le handicap, l'origine, et l'orientation sexuelle. Chaque critère donne lieu à un baromètre spécifique, et les quatre baromètres réalisés seront ensuite agrégés dans un baromètre général.

Chacune des 4 associations a interrogé les ministères concernés par la question des discriminations sur la base des propositions qui avaient été réunies dans le Pacte pour l'égalité et la diversité, publié en février 2012 (Editions Autrement). Les mesures du Pacte ont été ventilées par ministères de référence, afin de présenter une feuille de route ministérielle, puis présenter sous forme de question au ministère concerné. Pour chacun des 4 baromètres, cela permettra d'évaluer le gouvernement, ministère par ministère.

Par exemple, en matière de lutte contre l'homophobie, le Pacte préconisait la mesure suivante :

Ouvrir le mariage et la filiation aux couples de même sexe, afin de mettre à égalité homos et hétérosexuels.

La question : « **avez-vous ouvert le mariage et la filiation aux couples de même sexe, afin de mettre à égalité homos et hétérosexuels ?** » a donc été adressé aux Ministères de la Justice et de la Famille.

L'objectif de l'opération est de constituer une véritable **Agence de Notation Citoyenne**, permettant de contribuer activement à la vie démocratique dans notre pays, et de renforcer en France la lutte pour l'égalité.

2- Evaluation :

Chaque association a organisé, en concertation avec les autres partenaires, l'évaluation spécifique des ministères puis réuni un jury qualifié. Au sein de ce jury, les partenaires associatifs ont réuni des responsables associatifs, des experts, des universitaires, des journalistes et des personnalités diverses, afin d'agréger et évaluer les informations transmises par les ministères, récoltés par les associations et publiés dans la presse.

Les jurys ont constitué un barème en attribuant un certain nombre de points aux différentes mesures de la feuille de route, en fonction de leur importance relative. Le total des points doit aboutir à une note sur 20.

L'évaluation s'est déroulée selon le système de notation suivant :

- mesure mise en œuvre de manière satisfaisante : 3/3 des points maximum
- mesure mise en œuvre de manière non satisfaisante : 2/3 des points maximum
- mesure non mise en œuvre, mais à l'agenda : 1/3 des points maximum
- mesure non mise en œuvre, pas encore à l'agenda : 0 point
- mesure promise, puis abandonnée : -6/3 des points.
- autre mesure prise, positive ou non, et ne figurant pas dans la feuille de route associative : points positifs ou négatifs à attribuer au cas par cas.

En outre, pour chaque ministère, 2 points sur 20 sont consacrés à la qualité des liens avec le monde associatif (nombre de rendez-vous, qualité de l'écoute, réactivité, etc.).

3- Les partenaires :

Le planning familial : Le Planning Familial est un mouvement militant qui prend en compte toutes les sexualités, défend le droit à la contraception, à l'avortement et à l'éducation à la sexualité. Il dénonce et combat toutes les formes de violences, lutte contre le SIDA et les IST, contre toutes les formes de discrimination et contre les inégalités sociales.

APF (Association des paralysés de France) : L'Association des Paralysés de France est une association nationale reconnue d'utilité publique, dirigée par un conseil d'administration élu par ses adhérents. L'association est à la fois un mouvement revendicatif et une association de gestion de services et d'établissements médico-sociaux qui s'appuient sur une charte et un projet associatif communs.

Comité IDAHO : Lancée par Louis-Georges Tin en 2004, l'IDAHO est l'International Day Against Homophobia and Transphobia.

La première édition a eu lieu le 17 mai 2005. Cette date fait référence à la décision de l'Organisation Mondiale de la Santé qui, le 17 mai 1990, a supprimé l'homosexualité de la liste des maladies mentales. Aujourd'hui, cette Journée est célébrée de fait dans plus de 70 pays à travers le monde, de l'Albanie au Vénézuéla en passant par la Turquie, l'Iran, l'Ouganda ou la Chine. Elle est reconnue officiellement par l'Argentine, le Brésil, le Costa-Rica, l'Espagne, la France, le Mexique, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Union européenne, etc. Chaque année, autour du 17 mai, dans le monde entier, des actions de toutes sortes s'organisent contre l'homophobie et la transphobie : des spectacles, des festivals, des conférences, des projections de films, des actions de rue, des campagnes, des programmes radio ou télé, des décisions politiques, etc...

CRAN (Comité Représentatif des Associations Noires) : Lancé en novembre 2005, le CRAN a pour but de lutter contre les discriminations que subissent les populations noires en France. Le CRAN a pour but de faire respecter en France l'égalité et la diversité, qui sont pour nous des valeurs essentielles. C'est pourquoi le CRAN lutte à la fois : contre les discriminations raciales, contre les inégalités sociales, contre les injustices post-coloniales.

II. Le jury

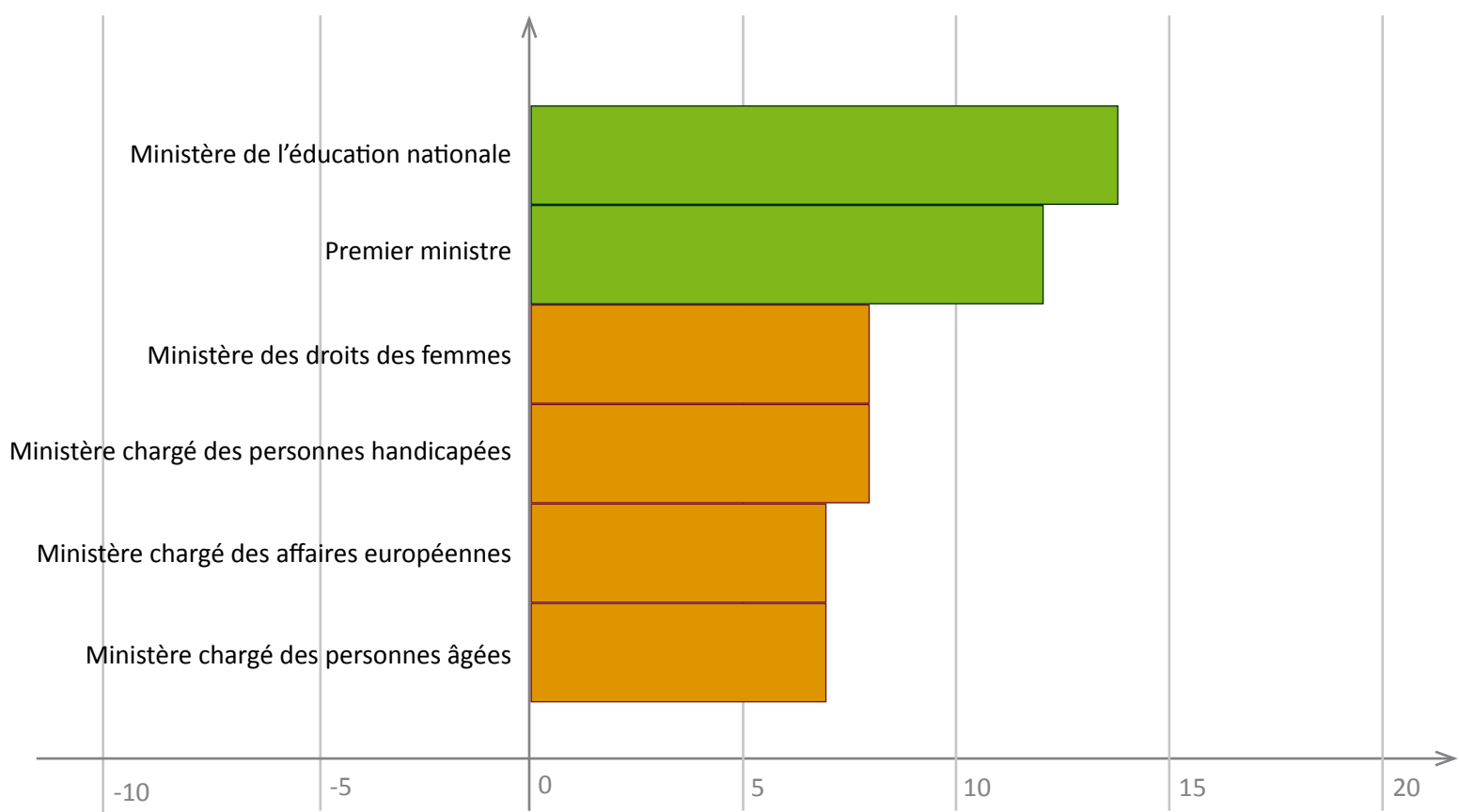
Pour ce baromètre, l'APF a choisi de réunir un jury en interne, composé de militants et d'experts techniques.

III. Le Classement

Rang	Ministères	Ministres	Notes
1 ^{er}	Ministère de l'éducation nationale	V. Peillon	14/20
2 ^{ème}	Premier Ministre	J-M. Ayrault	12/20
3 ^{ème}	Ministère des droits des femmes	N. Vallaud-Belkacem	8/20
4 ^{ème}	Ministère chargé des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion	M-A. Carloti	8/20
5 ^{ème} ex-aequo	Ministère chargé des affaires européennes	T. Repentin	7/20
5 ^{ème} ex-aequo	Ministère chargé des personnes âgées et de l'autonomie	M. Delaunay	7/20

A noter que plusieurs ministères directement concernés par les situations de handicap ne figurent pas dans ce classement du fait de leur note entre 0 et 2 et notamment :

- Ministère des affaires sociales et de la santé
- Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social
- Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie
- Ministère chargé de la famille
- Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique
- Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative
- Ministère de l'égalité des territoires et du logement
- Ministère chargé des transports, de la mer et de la pêche
- Ministère de la justice
- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche



2- Argumentaire :

Ministère de l'éducation nationale, Vincent Peillon : 14/20

Commentaires :

- Le ministère a pris en compte la circulaire du 4 septembre relative à la prise en compte du handicap dans le projet de loi pour la refondation de l'école, mais pas de façon pleinement satisfaisante.
- La scolarisation des enfants et des jeunes en situation de handicap s'est améliorée, mais la mise en œuvre des aménagements et adaptations pédagogiques nécessaires à ceux qui ont des besoins spécifiques et/ou complexes n'est toujours pas suffisamment prise en considération.
- L'accompagnement des enseignants s'est lui aussi amélioré, notamment par la mise en place de modules de formation à distance, mais l'effort de formation des personnels d'établissement scolaire et universitaire à l'accueil et à l'accompagnement d'un jeune en situation de handicap doit se développer. Ceci passe par leur formation initiale au sein des futures Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) prévues dans le projet de loi pour la refondation de l'école.
- Le rôle des équipes pluridisciplinaire et de la MDPH dans l'évaluation des besoins des enfants a été rappelé et un nouvel outil a été élaboré, le GEVA-Sco. Ceci s'accompagne de la mise en place d'une nouvelle modalité d'accompagnement humain pour les élèves en situation de handicap, les auxiliaires de vie scolaires mutualisées, mais tout comme le GEVA-SCO, leurs modalités de mises en œuvre sont encore à évaluer.
- Les efforts de partenariat entre l'éducation nationale, les collectivités locales, les associations représentatives et les professionnels spécialisés pour répondre aux besoins spécifiques de chaque jeune, doivent être poursuivis.
- Le ministère agit de manière responsable en matière d'accessibilité, comme dans les locaux administratifs. On peut seulement regretter que depuis 2008, le ministère de l'éducation nationale est exonéré de la contribution au FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique). Le gouvernement n'a pas remis en cause cette disposition injuste.
- La méthode de consultation/concertation est pleinement satisfaisante.

Premier ministre, Jean-Marc Ayrault : 12/20

Commentaires :

- Le premier ministre a signé le 4 septembre 2012 une circulaire invitant tous les ministères à prendre en compte les questions spécifiques aux situations de handicap dans les projets de loi. Cette mesure répond à la demande des associations pour une politique transversale. Le suivi effectif de son application reste à faire.
- Le premier ministre a confié une mission à une sénatrice pour élaborer un plan d'actions pour réussir l'échéance 2015 en matière d'accessibilité.
- Il réunit pour la première fois depuis 4 ans le comité interministériel du handicap en juin 2013.
- La méthode de consultation est satisfaisante.

Ministère des droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem : 8/20

Commentaires :

- Le ministère témoigne d'un réel intérêt sur la question du handicap, et plus particulièrement sur les femmes en situation de handicap, au regard de la circulaire du 4 septembre 2012.
- Le ministère est favorable à la prise en compte de la question spécifique des violences faites aux femmes en situation de handicap, de leur accès à la santé sexuelle, mais aussi à l'organisation d'un débat autour de la création de services d'accompagnement sexuel faisant appel à des « assistants sexuels » (ou tout autre terme plus en adéquation avec l'offre proposée) formés pour les personnes ayant des difficultés dans ce domaine.
- Aucune prise en compte de l'accessibilité dans les locaux du ministère.
- La méthode de consultation/concertation est pleinement satisfaisante.

Ministère chargé des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, Marie-Arlette Carlotti : 8/20

Commentaires :

- Le ministère n'a pas pris les mesures essentielles dont il a la responsabilité : le revenu d'existence, le financement intégral des moyens de compensation des conséquences du handicap (sauf pour la majoration tierce personne).
- Il a tenté de faire modifier le statut des maisons départementales des personnes handicapées contre l'avis des associations – dans le cadre de la réforme sur la décentralisation, sans pour autant rechercher d'autres modalités pour améliorer leur fonctionnement.
- Le projet de transfert des établissements et service d'aide de travail aux conseils généraux dans le cadre de la réforme de la décentralisation soulève encore de nombreuses réserves de la part des associations.
- Droits pour les familles et les proches qui apportent une aide régulière à leur enfant, à leur conjoint ou à tout autre membre de la famille en situation de handicap : un droit spécifique pour le congé parental a été amélioré
- Mise en place d'un programme « soutien aux aidants familiaux et proches » pour permettre à chaque aidant familial ou proche de bénéficier d'une « dotation financière » et/ou de services en nature, qu'il pourra utiliser sous différentes formes, et établis selon ses besoins et ceux de la personne en situation de handicap : le ministère n'a pas arrêté de politique spécifique, même s'il a une attention particulière
- La ministre a non seulement renvoyé le débat à 2014, mais, de plus, s'oppose au fait de permettre aux personnes en situation de handicap d'exprimer leurs aspirations, d'exercer leur droit à une vie affective, sentimentale et sexuelle et en garantir le respect pour assurer leur droit au libre choix, à l'autodétermination et à l'intimité dans ce domaine quels que soient leur mode et leur lieu de vie.
- Evolution de la réglementation pour créer des services d'accompagnement sexuel faisant appel à des assistants sexuels formés pour les personnes ayant des difficultés dans ce domaine et organiser le débat public sur ce sujet avec tous les acteurs concernés : aucune mesure.
- La ministre a pris en compte l'enjeu de l'accessibilité et de l'échéance 2015.
- La ministre a créé avec la ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie un groupe de travail sur le vieillissement des personnes handicapées.
- La méthode de consultation/concertation est satisfaisante, tout en regrettant le nombre limité de rencontres avec la ministre.

Ministère chargé des affaires européennes, Thierry Repentin : 7/20

Commentaires :

- Réelles connaissances des problématiques liées au handicap et bonne prise en compte de la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et aux politiques européennes.
- La méthode de consultation/concertation est pleinement satisfaisante.

Ministère chargé des personnes âgées et de l'autonomie, Michèle Delaunay : 7/20

Commentaires :

- Prise en compte de la circulaire du 4 septembre 2012 satisfaisante. Attention à la question du vieillissement des personnes handicapées (création d'un groupe de travail sur le sujet). Mais regret que le sujet handicap ne soit pas traité avec le vieillissement dans une approche plus globale sur l'autonomie
- Aucune mesure d'accessibilité (qui concerne aussi les personnes âgées).
- La méthode de consultation/concertation est pleinement satisfaisante.

Ministère de la justice, Christiane Taubira : 4/20

Synthèse : où est passée la Taubira de 2001 ?

Commentaires :

- Un plan de formation pour les magistrats doit être mis en place, mais on ne sait pas encore quelle place y prendra la question des discriminations liées à l'origine.
- La concertation n'est guère de mise avec les associations.
- Par ailleurs, alors que Madame Taubira avait défendu le droit à la réparation dans la loi votée en 2001, elle n'a pas souhaité soutenir le sujet, alors même que M. Ayrault s'était engagé à organiser une réunion inter-ministérielle sur cette question avant le 8 novembre 2012. C'est dommage.

Ministère du travail, Michel Sapin : 10/20

Synthèse : un plan de formation important...

Commentaires :

Le ministère a mis en place un volet spécifique sur la lutte contre les discriminations dans la formation des agents de la fonction publique. Cela permettra à des milliers de fonctionnaires d'être sensibilisés à la lutte contre les discriminations liées à l'origine.

Ministère des sports, Valérie Fourneyron : 13/20

Synthèse : fait la course en tête

Commentaires :

Le ministère des sports est celui du gouvernement qui entreprend le plus d'actions pour lutter contre le racisme.

Parmi les actions figurent :

- l'observation, le recensement, l'analyse et le traitement des dérives racistes et discriminatoires dans le sport (partenariat avec la LICRA)
- l'assistance et le conseil aux victimes : réalisation d'un guide (avec la LICRA) en 2011, réactualisation du guide prévue en 2013 et 2014. Soutien financier à la LICRA et à SOS Racisme notamment.
- Le programme de formation qui avait initié par Rama Yade, et en partie affaibli par David Douillet reprend un peu plus de vigueur. Des campagnes de communication en direction des supporters sont également prévues.
- Mise en place d'une politique de « testing » en matière d'accès à la formation, au logement, aux stages, à l'emploi et aux loisirs, concernant la jeunesse.

Nous noterons cependant quelques points négatifs :

- Il y a des cas de racisme récurrent dans plusieurs disciplines sportives, qui mériteraient une action spécifique de la part du ministère
- Nous observons un effet de « plafond de verre » empêchant les personnes issues de la diversité d'accéder au plus haut niveau dans les fédérations et au ministère des sports.
- Aucune association de gens du voyage n'est soutenue par le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative pour des actions de lutte contre la discrimination.

APF

17 bd Auguste Blanqui
75013 Paris

Site web : www.apf.asso.fr

République & Diversité

26 rue de Lappe
75 011 Paris

Site web : www.republiqueetdiversite.fr
E-mail : contact@republiqueetdiversite.fr